



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4091596

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/09/2024 12H03 C:005360 I:21010
V/REF : 959599
V/Email reçu le Mercredi 11/09/2024 a 12H03

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06258
IMMEUBLE : VICTOR HUGO -6258
21/23, AVENUE VICTOR HUGO
.
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Vaulx en Velin, le 27 Septembre 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N21 B AVENUE VICTOR HUGO - LOGEMENT N°1051 EX/SARTORI SOUS PASS
AU 5EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DE LA PORTE DU SEJOUR + REGLAGE DE LA POIGNEE
FENETRE ET PORTE FENETRE DU SEJOUR + REGLAGE DE LA POIGNEE DE LA FENETRE
DE LA CUISINE + REGLAGE DE LA FENETRE DE LA CHAMBRE + ENTRETIEN DE LA
MANIVELLE DE LA PORTE DU SEJOUR (FENETRE)

Donneur d'ordre : M. S. BONNY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25/09 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT EX/SARTORI SOUS PASS AU 5EME ETAGE
DETALONNAGE PARTIE BASSE PORTE SEJOUR
REFIXATION DE LA BEQUILLE
REMISE EN JEU DE L'ENSEMBLE DES DEUX PORTES ACCES SEJOUR
REFIXATION POIGNEE FENETRE DANS SEJOUR(X2) ET CHAMBRE
DEPOSE ET REMPLACEMENT POIGNEE FENETRE CUISINE CAR HORS SERVICE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE POUR CHAQUE ELEMENT

VERIFICATION DE TOUTES LES MANIVELLES VOULET ROULANT
- RIEN A SIGNALER
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 26/09/24 a 07H38 M. S. BONNY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4091596

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	50,57	101,14
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	2	50,56	50,56
3,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	2	50,56	151,68
1,00	MS00075-Entretien, reglage, graissage	2	65,73	65,73
TOTAL H.T.				424,73
T.V.A. a 10,00%				42,47
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>467,20</u>

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 959599 du 11/09/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

21 B AVENUE VICTOR HUGO

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

06258-00001-00002-00051 H / Type 3 / 05

Etage : 05

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 26/09/2024

Observations

LGT EX SARTORI 1051

5EME ETAGE

LGT SOUS PASS

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,62	55,62	5,56	61,18
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
REGLAGE PORTE SEJOUR					
MS00042 Béquille double alu anodisé carré de 7 mm avec tige à cylindre, y compris toutes sujétions	3,00	50,57	151,71	15,17	166,88
REGLAGE POIGNEE FENETRE ET PORTE FENETRE SEJOUR REGLAGE POIGNEE FENETRE CUISINE					
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
REGLAGE FENETRE CHAMBRE					
MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions ENTRETIEN MANIVELLE PORTE SEJOUR FENETRE	1,00	65,73	65,73	6,57	72,30

Total H.T.	374,20
Total TVA	37,42
Total TTC	411,62

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



Bon de Commande

N° : 959599 du 11/09/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BONNY Sullivan le 11/09/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **21 B AVENUE VICTOR HUGO 69160 TASSIN LA DEMI LUNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **11/09/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 959599